

OBJECTIF

L'application Passpro facilite l'échange d'informations entre l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil-référent (liste des candidats, planification des entretiens, saisie et consultation des avis par les établissements d'origine et d'accueil-référent...)

A l'issue de cette procédure PASSPRO, les élèves obtiennent des avis qui peuvent donner lieu à une majoration de barème dans AFFELNET.



Ces entretiens d'information **n'ont pas vocation à se substituer aux journées portes ouvertes, aux mini stages...** organisés par les établissements. Les établissements d'origine devront veiller à n'envoyer que les **élèves intéressés** par ces formations **pour ne pas saturer** inutilement les plannings d'entretien.

PUBLIC CONCERNE

Les élèves de 3^e (y compris 3^e SEGPA, 3^e prépa, 3^e alternance (Dali 93), EANA, action MLDS de niveau collège ou de niveau V), envisageant une 1^{re} année de CAP ou une 2nde professionnelle parmi les spécialités concernées par la procédure Passpro qui nécessitent l'organisation d'un entretien individuel.

Cette procédure ne se substitue pas aux commissions départementales pour lesquelles les élèves concernés doivent soumettre l'étude de leur dossier. Les formations Passpro ne font pas l'objet d'une majoration de barème supplémentaire en commissions départementales préparatoires à l'affectation.



Les élèves de 2nde GT qui ont vocation à poursuivre leur scolarité en classe de 1^{re} ; **ne sont pas concernés par cette procédure.**

PORTAIL D'INFORMATION ET DE GESTION

Inscription et suivi des dossiers des élèves :

- **Par ARENA (via le cartable en ligne) :**
 - Pour l'ensemble des établissements d'origine (publics et privés sous contrat).
- **Par le formulaire en ligne (via le site du SAIO : <http://orientation.ac-creteil.fr/la-procedure-passpro-3eme-eleves-scolarises-hors-academie/>) :**
 - Pour les établissements d'origine n'ayant pas accès au portail ARENA : CFA, établissements privés hors contrat, établissements hors académie (élèves emménageant), établissements des académies de Paris et de Versailles (formations inter-académiques).

La page du site du SAIO <http://orientation.ac-creteil.fr/la-procedure-passpro-3eme/> regroupe toutes les informations et les ressources concernant la procédure. Les élèves pourront y trouver toutes les informations mises à leur disposition pour les aider à élaborer leur lettre guidée de préparation à l'entretien.

PORTAIL D'INFORMATION ET DE GESTION PARIS - VERSAILLES

Pour inscrire un élève de votre établissement qui souhaiterait postuler pour une formation Passpro dans une autre académie d'Ile-de-France, vous devrez remplir le formulaire en ligne du site de l'académie d'accueil et suivre la procédure et le calendrier de l'académie :

- Pour une demande sur Paris : <http://www.ac-paris.fr/portail/passpro>
- Pour une demande sur Versailles : <http://www.ac-versailles.fr/public/passpro>

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

A partir du
30 janvier

Information et recensement des élèves :

- Les établissements d'origine devront informer leurs élèves puis recenser ceux intéressés par les formations relevant de la procédure Passpro (cf. fiche 1-1 : dossier de candidature).

du 30
janvier
au
13 avril

Inscription des élèves dans Passpro - saisie des avis et des commentaires

- Les établissements inscrivent leurs élèves candidats dans l'application Passpro via le portail ARENA entre le **30 janvier et le 13 avril** dernier délai pour qu'ils puissent bénéficier d'un entretien.
- Les établissements n'ayant pas accès à cette application inscrivent leurs élèves via le formulaire en ligne. (<http://orientation.ac-creteil.fr/la-procedure-passpro-3eme-eleves-scolarises-hors-academie>)
- Un élève peut demander à être inscrit dans Passpro pour toutes les formations proposées, sans aucune restriction de domaine (ex : métallerie et ébénisterie) de type de formation (Bac Pro et CAP) ou de nombre de formations.
- En revanche, il ne passera qu'un seul entretien par domaine (ex : domaine de métallerie) quel que soit le nombre de formations du domaine pour lequel il est inscrit (ex : 2^{nde} pro métiers des structures métalliques, 1CAP2 serrurier métallier et 1CAP2 réalisation en chaudronnerie).
- Pour chaque formation demandée (ex : 1CAP2 serrurier métallier et 2^{nde} pro métiers des structures métalliques), le chef d'établissement d'origine doit obligatoirement saisir :
 - un avis (favorable, assez favorable ou réservé)
 - un commentaire visant à apprécier l'implication et la motivation de l'élève

Cette saisie aura lieu avant que l'élève ne soit reçu au lycée afin de fournir des éléments pouvant servir de support lors des entretiens.

Avant
l'entretien

Entretien - lettre de préparation à l'entretien

- L'élève pourra se présenter à l'entretien avec une lettre par formation envisagée, qu'il pourra télécharger sur le site du SAIO (cf. fiche 1-2).
- Les établissements d'origine veilleront à ce que chaque élève soit suivi par une personne référente : celle-ci accompagnera l'élève dans sa recherche d'informations pour la rédaction de sa lettre et veillera à ce qu'il se présente effectivement aux entretiens des EPLE d'accueil référents.

Jusqu'au
11 mai

Réception des convocations aux entretiens

- Lorsque les établissements d'accueil-référents ont planifié les entretiens, les convocations sont envoyées sur la messagerie fonctionnelle de l'établissement d'origine et sur le courriel académique de la personne référente pour être transmise aux élèves et à leurs représentants légaux.
- Les établissements d'origine doivent s'assurer que les élèves inscrits se présentent bien aux entretiens. Ils doivent supprimer dans l'application Passpro les candidatures auxquelles les élèves renoncent afin de ne pas saturer inutilement les plannings d'entretien.

Jusqu'au
23 mai

Impression et transmission de la fiche récapitulative aux élèves et à leurs représentants légaux.

- Dès le retour des avis et des comptes rendus des établissements d'accueil-référents, l'établissement d'origine doit remettre la fiche récapitulative Passpro aux élèves et à leurs représentants légaux.
- Les informations contenues dans cette fiche doivent permettre aux élèves de retravailler leur projet avant la saisie sur AFFELNET (**Il est donc essentiel que les élèves et leurs représentants légaux aient connaissance des avis et comptes rendus dans les meilleurs délais**)

Du 07 au
23 mai

Saisie dans AFFELNET

- Si l'élève confirme ses choix, le chef d'établissement d'origine saisit dans AFFELNET les vœux correspondant aux formations Passpro.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL-REFERENT*

*(liste cf. fiche1.3)

Du 30
janvier au
13 avril

Planification des entretiens individuels d'information

- Dès que les élèves sont inscrits dans Passpro, l'accès à leur dossier permet aux établissements d'accueil-référent de planifier les entretiens (date, heure, lieu).
- L'élève passe un seul entretien par domaine (ex : domaine de la métallerie) quel que soit le nombre de formations du domaine pour lequel il est inscrit (ex : 2^{nde} pro métiers des structures métalliques, 1CAP2 serrurier métallier)

Jusqu'au
11 mai

Réalisation des entretiens individuels d'information


- Les entretiens portent sur les formations et les métiers du domaine : ils ont pour objectif d'évaluer et de prendre en compte la démarche d'information et les connaissances de l'élève sur le domaine envisagé.

Les bulletins scolaires ne doivent en aucun cas être demandés.

Dans les 3
jours qui
suivent
l'entretien


Saisie du compte-rendu et de l'avis :

- Suite aux entretiens, un bref compte-rendu visant à donner à l'élève des informations et conseils favorisant sa réflexion sur son choix d'orientation, devra être saisi dans Passpro : ce compte-rendu portera sur l'ensemble du domaine (ex : domaine de la métallerie).
- Le chef d'établissement attribuera un avis (réserve, assez favorable ou favorable) dans Passpro pour chaque formation demandée par l'élève (ex : 2^{nde} pro métiers des structures métalliques et 1CAP2 serrurier métallier).
- Le chef d'établissement peut également attribuer un avis, si lors de l'entretien l'élève émet une préférence pour une formation du domaine non sélectionnée lors de son inscription dans Passpro.
- Ces informations visent à aider et accompagner l'élève dans son projet d'orientation : ***il est essentiel que les élèves et leurs représentants légaux puissent en avoir connaissance dans les meilleurs délais.***

 Pour permettre à tout élève intéressé par une formation faisant partie de la procédure Passpro de bénéficier d'un entretien, les établissements d'accueil-référents **s'engagent à recevoir** les élèves qui se sont inscrits dans les délais prévus par le calendrier de la procédure Passpro (**jusqu'au 13 avril inclus**).

AVIS FINAL

Il s'appuie sur un croisement informatisé des avis pédagogiques de l'établissement d'origine et de l'établissement d'accueil-référent selon la matrice suivante :

Avis de l'établissement d'origine	Avis de l'établissement d'accueil-référent	Avis final de la matrice
Favorable	Favorable	Très favorable
Favorable	Assez favorable	Favorable
Assez favorable	Favorable	
Assez favorable	Assez favorable	Assez favorable
Favorable	Réserve	
Réserve	Favorable	
Assez favorable	Réserve	Peu favorable
Réserve	Assez favorable	
Réserve	Réserve	Réserve
Sans avis = Absent	Sans avis = Absent	Incomplet
Avis 	Ne se prononce pas	Avis des EPLE d'origine

Pour chaque élève, l'avis final peut donner lieu à une majoration de barème, traduit en bonus dans AFFELNET quel que soit l'établissement demandé et quel que soit le rang du vœu.

 Ce bonus est toutefois subordonné à la **confirmation par l'élève et ses représentants légaux** du choix de la formation et à la saisie du vœu de l'élève dans AFFELNET **avant le 23 mai** par l'établissement d'origine.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES PASSPRO

Rappel Calendrier de la procédure


- **du 30 janvier au 13 avril** : Inscriptions aux entretiens par les établissements d'origine
- **Jusqu'au 11 mai** : Organisation des entretiens d'information par les établissements d'accueil-référents
- **du 07 au 23 mai** : Saisie des vœux soumis à Passpro dans Affelnet Lycée

Nouveautés 2018

- Mise en place d'une cartographie en ligne des formations Passpro accessible via le lien suivant :
https://drive.google.com/open?id=1JoH5G3UFjb706rJe89_ulh-4lIJRt4P-&usp=sharing
- Le champ professionnel maintenance industrielle disparaît. La 2^{nde} pro étude et définition de produits industriels et la 2^{nde} pro maintenance des équipements industriels seront donc bonifiées dans Passpro indépendamment l'une de l'autre.
- Création du champ professionnel « 2nde Pro Productions graphique, imprimerie et façonnage » qui regroupe la 2^{nde} Pro commune Réalisation de produits imprimés et plurimédia (Production imprimée / Production graphique) et la 2^{nde} Pro Façonnage de produits imprimés, routage.
- La 2^{nde} pro technicien du froid et du conditionnement de l'air et la 2^{nde} pro métiers du cuir (maroquinerie) relèvent désormais de la procédure Passpro.
- Les formations relevant du domaine de l'hôtellerie-restauration (CAP cuisine, CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant, CAP pâtissier, et 2^{nde} pro restauration) sont désormais soumises à la même procédure que la spécialité ASSP (cf *fiche technique n°2 : Procédure Passpro avec entretiens collectifs*). Les élèves ne pourront donc pas être bonifiés sur ces formations.
- La 2^{nde} STHR est totalement supprimée du dispositif Passpro.
- La 2^{nde} pro SPVL du lycée Gabriel Péri à Champigny est également soumise à la même procédure que la spécialité ASSP, mais ceci n'impliquera que cet établissement. Les élèves ne pourront donc pas bénéficier d'une bonification Passpro au lycée Gabriel Péri. Ceci est une spécificité de ce lycée, les 2^{ndes} pro SPVL des autres établissements font toujours partie de la procédure Passpro classique.

FORMATIONS CONCERNEES PAR LA PROCEDURE PASSPRO : ENTRETIENS INDIVIDUELS

Aéronautique*	➤ 2 ^{nde} Pro Aéronautique (2 ^{nde} commune : Structure / Système)
Communication et métiers de l'imprimerie	➤ 2 ^{nde} Pro Artisanat et métiers d'Art option communication visuelle plurimédia ➤ 2 ^{nde} Pro Productions graphique, imprimerie et façonnage (champ professionnel regroupant la 2 ^{nde} commune : Production imprimée / Production graphique et la 2 ^{nde} Pro Façonnage de produits imprimés, routage)
Conduite et service routier	➤ 2 ^{nde} Pro Conducteur transport routier marchandises
Construction des carrosseries	➤ 2 ^{nde} Pro Construction des carrosseries
Ebéniste	➤ 1CAP2 Ebéniste
Froid et conditionnement d'air	➤ 2 ^{nde} Pro Technicien du froid et du conditionnement d'air nouveau
Hygiène et environnement	➤ 1CAP2 Agent de propreté et d'hygiène ➤ 2 ^{nde} Pro Hygiène, propreté, stérilisation
Laboratoire	➤ 1CAP2 Employé technique de laboratoire ➤ 2 ^{nde} Pro Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons ➤ 2 ^{nde} ProA Alimentation bio-industrie de laboratoire
Logistique et transport	➤ 2 ^{nde} Pro Logistique et transport (Champ professionnel : logistique / transport)
Maintenance industrielle	➤ 2 ^{nde} Pro Étude et définition de produits industriels ➤ 2 ^{nde} Pro Maintenance des équipements industriels ➤ 2 ^{nde} Pro Microtechniques
Marchandisage visuel	➤ 2 ^{nde} Pro Artisanat et métiers d'art, option marchandisage visuel
Métallerie	➤ 2 ^{nde} Pro métiers des structures métalliques (Champ professionnel : Menuiserie aluminium-verre / Ouvrage du bâtiment métallerie / Technicien chaudronnerie) ➤ 1CAP2 Serrurier métallier ➤ 1CAP2 Réalisation industrielle en chaudronnerie ou soudage option chaudronnerie ➤ 1CAP2 Ferronnier ➤ 1CAP2 Menuisier aluminium verre
Métiers du bois	➤ 1CAP2 Menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement ➤ 1CAP2 Métiers du bois et de l'ameublement (Pôle de qualification de niveau V : Charpentier bois, constructeur bois / Menuisier fabricant de menuiserie mobilier et agencement / Menuisier installateur) ➤ 2 ^{nde} Pro Métiers du bois et de l'ameublement (Champ professionnel : Technicien menuisier agenceur / Technicien constructeur bois / Technicien fabricant bois et matériaux associés)
Métiers de la céramique et du staff	➤ 1CAP2 Staffeur ornementaliste ➤ 1CAP2 Métiers de la céramique (Pôle de qualification de niveau V : Modèles moules céramiques / Décoration céramique)
Métiers du paysage et de l'horticulture	➤ 1CAP2A Métiers de l'agriculture ➤ 1CAP2A Jardinier paysagiste ➤ 2 ^{nde} ProA Nature jardin paysage forêt
Mode, Vêtement et Maroquinerie	➤ 1CAP2 Métiers de la mode -Vêtement flou ➤ 1CAP2 Métiers de la mode -Vêtement tailleur ➤ 1CAP2 Maroquinerie ➤ 2 ^{nde} Pro Métiers de la mode – Vêtements ➤ 2 ^{nde} Pro Métiers du cuir - 2 ^{nde} commune (maroquinerie) nouveau
Optique lunetterie	➤ 2 ^{nde} Pro Optique Lunetterie
Service aux personnes et aux territoires	➤ 2 ^{nde} ProA Service aux personnes et aux territoires
Photographie	➤ 2 ^{nde} Pro Photographie
Pressing Blanchisserie	➤ 1CAP2 Métiers du pressing ➤ 1CAP2 Métiers de la blanchisserie
Production agricole	➤ 2 ^{nde} ProA Productions
Production et conception mécanique	➤ 2 nd Pro Production et conception mécanique (Champ professionnel : Technicien d'usinage / Technicien outilleur)
Signalétique et décor	➤ 1CAP2 Signalétique et décors graphiques
Social et animation	➤ 2 ^{nde} Pro Service de proximité et vie locale
Tapiserie d'ameublement	➤ 2 ^{nde} Pro Artisanat et métiers d'art, option tapiserie d'ameublement
Traitement des matériaux	➤ 2 ^{nde} Pro Traitement des matériaux
Vente	➤ 2 ^{nde} ProA Conseil vente

*  Un extrait de casier judiciaire sera demandé pour l'accès aux zones aéroportuaires durant les périodes de formation en milieu professionnel